

**ROYAUME DU MAROC**  
**LE CHEF DU GOUVERNEMENT**



**Agence Marocaine de Sûreté  
et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques**

---

**Compte-rendu :**

**SECONDE REUNION DU SOUS-GROUPE  
SUR « LE PROCESSUS D'AUTORISATION ET DE DECLARATION  
DES INSTALLATIONS ET DES ACTIVITES DE CATEGORIE II »**

**19 OCTOBRE 2017**

Dans le cadre des réunions des groupes de travail du Comité de mise à niveau du Cadre Réglementaire (CCR), L'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques « AMSSNuR » a organisé le 19 octobre 2017 au siège du Ministère de l'Energie, des Mines et du Développement Durable la seconde réunion du groupe thématique chargé de l'élaboration de l'avant-projet du décret portant sur le processus d'autorisation et de déclaration des installations et des activités de catégorie II.

Sur invitation adressée par AMSSNuR, ont pris part à cette réunion les participants suivants :

- HAMDJ Ibtissam du Département Chargé du Commerce Extérieur ;
- ALAHIANE Mahmoud Khalid de la Direction Générale de la Sûreté Nationale ;
- TAZI Mohammed du Centre National de Radioprotection ;
- ASCHAWA Hind Centre Hospitalier Universitaire Ibn Rochd ;
- JRAUT Abdeljalil du Centre National De L'énergie, Des Sciences Et Techniques Nucléaires ;
- GHAZLANE Hamid du Centre National De L'énergie, Des Sciences Et Techniques Nucléaires ;
- AMAROF Mostapha Centre National De L'énergie, Des Sciences Et Techniques Nucléaires ;
- BOUMIA Fatima Zahra de l'Office Chérifien des Phosphates ;
- Capitaine AMZIL Aziz de la Direction Générale de la Protection Civile ;
- DAKRIM Intissar de la Direction Générale de la Protection Civile ;
- Dr ZAROUF Mohamed de l'Association Marocaine de la Médecine Nucléaire ;
- MOUTAOUAKKIL Abdel-Ilah de l'Administration des Douanes et Impôts Indirects ;
- ZERDANE Abdelaziz de l'Office National des Hydrocarbures et des Mines ;
- ARRASSEN Marwane de l'Office Chérifien des Phosphates ;

- DYANE Salah du Ministère de l'Industrie du Commerce de l'Investissement et de l'Economie Numérique ;
- NASR-ALLAH Abdessamad du Centre National de Radioprotection ;
- EL GAMOUSSI Rachida de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- EL FETTAH M'hammed de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- SADEQ Younes de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- BENIDER Abdelkader de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- Hafsa HOUSNI de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- Mohamed JAFJAF de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- IDHIA Houda de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- LAFRIDI Samia de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- TAHIRI Zakaria de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- FATHI Lamia de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques ;
- HATIMI Fadoua de l'Agence Marocaine de Sûreté et de Sécurité Nucléaires et Radiologiques.

En ouvrant les travaux de cette réunion, Mme Rachida EL GAMOUSSI, Chef du Département Sûreté Radiologique et Protection de l'Environnement à AMSSNuR, a remercié l'ensemble des participants pour leurs remarques et commentaires concernant l'avant-projet du décret qui a fait l'objet de cette réunion.

Ainsi, durant cette réunion, les participants ont passé en revue le contenu des 27 premiers articles composant l'avant-projet du décret sur le processus

d'autorisation et de déclaration des installations et des activités de catégorie II et ont discuté les principaux points suivants :

1. La classification des activités et des installations doit faire l'objet d'un arrêté d'application dudit avant-projet de décret ;
2. La liste des exemptions doit faire l'objet d'un arrêté d'application dudit avant-projet de décret ;
3. Le principe de l'unité de l'objet et à la présentation adéquate du contenu du décret en indiquant le titre, l'objet et les champs d'application ;
4. Reformuler les dispositions législatives en dispositions procédurales réglementaires ;
5. Intégrer au niveau des articles sur le traitement et l'extraction des minerais l'enlèvement pour expérimentation et exploration ;
6. la notion de cession à titre provisoire ou à titre permanent ;
7. L'interaction dudit avant-projet avec le code minier du ministère de l'énergie et des mines ;
8. Les critères d'octroi d'autorisation pour les laboratoires d'étalonnage ;
9. Les modalités et les mesures à prévoir pour élaborer un plan d'urgence interne pour l'exploitant ;
10. Les champs et les modalités de mise en application de la police d'assurance ;
11. Préciser les délais concernant les décisions de refus en fonction du contexte national et les dispositions de la loi 142-12.

De ce fait, toutes les remarques et commentaires des participants ont été pris en compte et seront intégrés au niveau de la deuxième révision du texte de l'avant-projet du décret qui sera mise en ligne dans l'espace web réservé au groupe.

A la fin de la réunion, Mme EL GAMOUSSI a invité les participants de faire part à l'Agence de toutes leurs suggestions, par e-mail, en vue d'enrichir le contenu et la structure dudit avant-projet du décret, et ce, avant la tenue de la troisième réunion qui sera consacrée aux travaux de révision des autres articles restant dudit décret.